



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Procurations : 0

Convocation :

14 avril 2026

Délibération Numéro

2026.27.04.07

Objet :

**DESIGNATION MEMBRES
DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260427-2026270407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Avril 2026**

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Absents excusés : Mme COLOMBEL Véronique,

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie
Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée du Commerce est un outil de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

Son objectif est de concilier l'ensembles des acteurs du territoire pour une gestion adaptée et maîtrisée de la ressource en eau, pour protéger les bien et les personnes des inondations, ainsi que pour protéger les milieux aquatiques du bassin versant.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) en est l'organe décisionnel. Il est composé de 3 collèges différents :

Le 1^{er} collège comprenant les Elus de différentes communes, ainsi que des EPCI présents sur le territoire du SAGE,

Le 2^{ème} collège comprenant les acteurs représentant l'ensemble des usagers du territoire (chambres consulaires, associations...),

Le 3^{ème} collège comprenant les services de l'Etat (Agence de l'Eau, DREAL, DDTM...).

Dans le cadre des élections municipales, il est nécessaire de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DESIGNE M. François AUBER (représentant titulaire)
et M. Ludovic HAMEL (représentant suppléant)

Fait et délibéré en séance le 27 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Francois AUBER

La Secrétaire de séance

Madame Martine MAILLARD